

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 576

Artikel: Lobbies : service civil : des partisans qui ne désarment pas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'information des organes suisses de politique de la science, «Politique de la science» n° 4/1980 (adresse utile: case postale 2732, 3001 Berne) qu'on trouvera la ventilation détaillée des sommes consacrées à la recherche énergétique par la Confédération, les cantons, les communes ainsi que par le Fonds national de la recherche scientifique. Le bilan général a déjà été publié par la presse quotidienne: même si l'énergie nucléaire n'a plus tout à fait la cote qui était la sienne il y a trois ans, elle se taille encore la part du lion dans l'ensemble des fonds (un peu moins de 100 millions de francs) consacrés à la recherche (61%); les comparaisons internationales ne laissent du reste pas apparaître qu'ailleurs en Europe on ait vraiment renversé la vapeur dans ce secteur, pour privilégier par exemple la recherche sur les énergies renouvelables ou les économies d'énergie, si ce n'est en Autriche,

exception notable. Et dans la mesure où ce virage-là ne sera pas pris, il y a gros à parier que le fait accompli nucléaire demeurera ce qu'il est, inéluctable.

— Dans la dernière livraison de l'hebdomadaire de gauche suisse allemand «Zeitdienst» (c.p. 195, 8025 Zurich), un exercice journalistique fort utile qui est la spécialité de cette publication largement marginale: la chronologie du mois de décembre, jour par jour, sur les points «chauds» suisses alémaniques. Un document, pour qui ne suit pas régulièrement la presse d'outre-Sarine.

Rappel: le Comité anti-répression de Genève (c.p. 99, 1211 Genève 8) a publié en français une sélection des articles les plus significatifs de «Tell», ainsi qu'une petite chronologie des événements de Zurich (juin à octobre 1980).

certain nombre de refus d'entrée en matière sur l'ensemble du projet de texte constitutionnel. Parmi ceux-là, celui du Parti radical et de l'Union démocratique du centre qui recouvrent, on le sait de longue date, également une opposition résolue à l'institution d'un service civil (l'UDC motivant son refus global de nouvelle Constitution: «Le projet de révision doit être débarrassé de tous les postulats refusés par le souverain ces dernières années et susceptibles d'être résolus par une révision partielle, comme, par exemple, le service civil de remplacement (...)»).

Satisfaites de la formulation de la commission d'experts, quelques associations pourraient constituer un premier noyau favorable à la discussion sur la nouvelle initiative: les associations de jeunesse (Cartel suisse des associations de jeunesse et Commission nationale pour les questions de jeunesse), la Fédération des Eglises protestantes et la Conférence suisse des évêques.

Parmi les formations politiques, le Parti du travail et l'Alliance des indépendants sont favorables à l'adoption telle quelle de la formulation des experts. Les socialistes, eux, demeurent plus nuancés: «La formulation qui concerne le statut des objecteurs de conscience est en tout cas meilleure que la version de l'initiative de Münchenstein telle qu'elle a été présentée par les Chambres fédérales.» Les démocrates-chrétiens, eux, semblent faire machine arrière par rapport à des prises de position plus anciennes: «Maintenant que cette exigence a été refusée à une écrasante majorité par le peuple et les cantons, il nous paraît politiquement impossible d'introduire l'idée d'un service civil dans la Constitution à l'occasion de la révision totale, bien que nous espérions et souhaitions que le problème trouve une solution satisfaisante à plus long terme.»

Au-delà des cercles de militants de l'objection, les relais existent qui pourraient réanimer le débat sur la scène nationale: de telles interventions auraient au moins le mérite de mettre en perspective la controverse sur les crédits d'armements ou l'obligation de servir pour les femmes.

LOBBIES

Service civil: des partisans qui ne désarment pas

Disparue depuis des mois du paysage politique helvétique, l'initiative pour un service civil fondé sur la preuve par l'acte, déposée à Berne fin décembre 1979. Pour mémoire, sa teneur (article 18 bis, nouveau, de la Constitution):

1. Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil. La durée de ce service civil est de une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

2. Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale.

3. Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination.

Dans l'atmosphère de raidissement qui est celle de

notre pays depuis des mois, on voit mal comment le débat public sur le service civil pourrait se rouvrir sur la base de ce texte. Il faut admettre pourtant que la votation de décembre 1977 par laquelle le peuple et les cantons refusaient une mouture déformée de l'initiative de Münchenstein n'a pas réglé la question. Pas seulement parce que les procès d'objecteurs soulèvent toujours autant d'émotion: la consultation organisée à propos du projet de nouvelle Constitution fédérale a montré que des forces politiques ou autres restaient accessibles à l'idée d'un service civil.

Les experts avaient proposé un article cernant la «défense nationale»:

- 1. Tout Suisse peut être tenu au service pour la défense générale du pays.*
- 2. Les hommes sont tenus au service militaire.*
- 3. Celui qui ne peut pas concilier le service militaire avec les exigences de sa conscience accomplit un service civil de remplacement.*

Les réponses enregistrées laissent apparaître un